

J 06  
ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 966

le 19 juin 2022

à 22 heures 50

est né(e) (2) Maka

DIKBAS PEDROSO

(1<sup>re</sup> partie: DIKBAS, 2<sup>de</sup> partie: PEDROSO)

Suivant déclaration conjointe

Du choix du nom en date du : 20/06/2022

du sexe masculin, à Tournefeuille (Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e) (4) le 22 février 2022 à la mairie de Ozan-la-Ferrière (Seine-et-Marne) par son père :

Vitor Hugo CRUZ PEDROSO né le 12 janvier 1996 à Vila Nova de Famalicão (Portugal).

Délivré conforme aux registres le 21 juin 2022

janvier 1996 à Vila Nova de Famalicão (Portugal).

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>de</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le ... à ... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par ... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Epouse ou mère  
Prénoms Meryem, Jeanne  
Nom <sup>(2)</sup> DIKBAS

Née <sup>(3)</sup> le 12 Mars 2001,  
à 15 heures 38  
à BAGNOLET (Seine Saint Denis)

Fille <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Bülent DIKBAS

et de <sup>(5)</sup> Sophie Gwennaelle, Namé,  
Yvonne MAIRET

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 168  
le 19 JUIL. 2022 <sup>(6)</sup>



**MENTIONS MARGINALES <sup>(7)</sup>**

à ..... heures .....

, le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à...».